

# Règlement de la course « Les Foulées de Vaudes 2019 »

## Art.1 : Présentation

Vaudes Animation organise « Les Foulées de Vaudes 2019 » le dimanche 8 septembre 2019, course sur route, ouverte à tous les coureurs, licenciés ou non.

## Art. 2 : Les différentes courses

- |   |                |
|---|----------------|
| - 0.550 km : Ecole d'Athlétisme (EA) (nés de 2010 à 2012) | départ à 9h00  |
| - 1.650 km : Poussin/Benjamin/Minime (nés de 2004 à 2009) | départ à 9h15  |
| - 5 km : à partir de Cadet (nés en 2003 et avant)         | départ à 9h30  |
| - 10 km : à partir de Cadet (nés en 2003 et avant)        | départ à 11h00 |
- Course de l'intégration : Course destinée aux personnes ayant un handicap physique ou mental. La distance de 5 km sera effectuée en associant un guide à chaque participant. Départ de la course à 9h30. Possibilité de faire cette course en relais 2x2.50 km

## Art. 3 : Tarifs

En pré-inscription sur internet :

- le 10 km : 11 €,
- le 5 km : 6 €,
- l'intégration : 3 €,
- courses jeunes : gratuites.

En inscription sur place le jour de l'épreuve :

- le 10 km 13 €,
- le 5 km 7 €
- les autres courses inchangées.

## Art. 4 : Récompenses

Lot à chaque participant (5km, 10km et intégration) lors du retrait du dossard.

Médailles aux arrivants des courses enfants.

Coupe à chaque vainqueur par catégorie.

Tombola à l'issue des courses.

## Art. 5 : Inscriptions

Sur le site internet du club à l'adresse suivante : <https://www.vacourir.com>

au plus tard jusqu'au 5 septembre 2019 ou sur place le jour de l'épreuve (prix majoré).

Tout concurrent devra s'acquitter de la taxe d'engagement et présenter sa licence sportive FFA de l'année 2019-2020 ou se munir obligatoirement d'un certificat médical de moins d'un an stipulant la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition.

Attention les licences FFtri ne sont pas valides.

Remise des dossards à partir de 7h45.

Clôture des inscriptions à 10h30.

#### **Art. 6 : Responsabilité civile**

L'association VA organisatrice est couverte auprès des assurances smacl Assurances.

L'association ne peut en aucun cas être tenue pour responsable :

- De défaillance consécutive à un mauvais état de santé
- De tout accident physiologique immédiat ou futur
- D'une préparation insuffisante
- De vols d'effets personnels pendant la durée de l'épreuve

#### **Art. 7 : Individuelle accident**

Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non-adhérents à ces fédérations doivent être assurés personnellement.

#### **Art. 8 : Surveillance médicale**

Assurée par l'ADPC 10 et un médecin

#### **Art. 9 : Images**

Le participant autorise l'organisation ainsi que les ayants-droits (médias et partenaires) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises pendant l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuite judiciaire sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

#### **Art. 10 : Protection des données personnelles**

Le participant autorise Vaudes Animation Courir à utiliser ses informations personnelles (adresse email, nom, prénom, âge et adresse) transmises lors de l'inscription en ligne, afin de lui communiquer les nouveautés du club, les résultats des différentes courses des Foulées de Vaudes et de permettre à l'organisation d'effectuer des statistiques sur l'évènement, sans contrepartie financière, ni poursuites judiciaires pour la durée la plus longue prévue par la loi. Ces informations ne seront pas communiquées à un tiers et il est possible, en nous en informant par mail à l'adresse [vac10260@gmail.com](mailto:vac10260@gmail.com) de supprimer ces données du fichier.

#### **Art. 11 : Résultats et classements**

Diffusion des résultats à partir de 12h00.

#### **Art. 12 : Accès à l' inscription**

Toute inscription doit être faite par une personne majeure. Pour les mineurs, seule l' inscription faite par l' un des parents ou représentant légal est autorisée.

#### **Art. 13 : Clauses**

Tout engagement implique la prise de connaissance du présent règlement et l'acceptation des clauses.